



# Procès-Verbal de la Commission Recherche du Conseil Académique

## Formation Plénière

---

Séance du 9 décembre 2025

PV approuvé en  
Commission Recherche  
Formation Plénière  
le 13 janvier 2026

**Membres élus de la Commission Recherche du Conseil Académique :**

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Monsieur	ASPE Barthélémy	X		
Monsieur	BALMAND Samuel		X	
Monsieur	CAGNON Benoît		X	
Madame	CASTAGNEZ Noëlline	X		
Monsieur	CLAVIER Benoît		X	
Monsieur	CORMIER Franck	X		
Madame	COUILLANDRE Anabelle	X		
Madame	D'ALMEIDA Charlotte		X	Mme GRUGIER
Monsieur	DIALLO Babacar	X		
Madame	DURVILLE Fanny			
Monsieur	FOUCHER Fabrice	X		
Monsieur	FRANCOIS Clément		X	Mme TURCU
Madame	GILLAIZEAU Isabelle	X		
Monsieur	GRANDJEAN Gilles		X	Mme TURCU
Madame	GRUGIER Emma (titulaire)	X		
Monsieur	HALTER Fabien			
Madame	HENAUT Mélie	X		
Monsieur	KIRAT Djamel	X		
Madame	KOGA Estelle		X	Mme RIBOT-BARRE
Monsieur	LACAYO Oscar	X		
Madame	LETORT Frédérique	X		
Monsieur	LIEDLOFF Mathieu	X		
Madame	MOLLET Lucile	X		
Madame	MURA Catherine	X		
Madame	NICOURT Sophie	X		
Madame	RABOT Éva		X	M. ABRAHAM
Madame	RIBOT-BARRE Magali	X		
Monsieur	ROBIN Thierry	X		
Monsieur	SINTUREL Christophe	X		
Madame	TAILLEBOIS Émiliane	X		
Madame	TURCU Camélia	X		
Madame	VAN HEIJENOORT Carine		X	
Monsieur	VERIN Marc		X	
Madame	VERON Laélia	X jusque 15h16 puis à partir de 17h19		Mme CASTAGNEZ à partir de 15h17 et jusque 17h18
Madame	YOUSSEF Sawsen		X	

**Invité-e-s à la séance :**

- Madame Anne FIEF, Assistante de la Vice-présidente de la Commission Recherche, secrétaire de séance.
- Madame Blandine CHAMPION, directrice de la Recherche, des Écoles et des Études Doctorales.

**Art 27 des statuts de l'université (CAC) qui s'applique à la CR**

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CR	41	36	18	12

**En début de séance :** Nombre de présents : 22/ Procurations 6 / Total votants : 28

Le quorum étant atteint, Madame Camélia TURCU, Vice-présidente de la Commission Recherche ouvre la séance à 14h20.

Rappel de l'ordre du jour :

1. [Information] Informations générales
2. Délibération] Approbation du Procès-Verbal de la Commission Recherche en formation plénière du 4 novembre 2025
3. [Délibération] Direction du laboratoire ERCAE (Équipe de Recherche Contextes et Acteurs de l'Éducation)
4. [Délibération] Chaire partenariale inter-établissement CARIS (Culture, Art, Ingénierie et Société)
5. [Délibération] Aide financière aux nouveaux entrants dans le cadre de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) 2025
6. [Avis] Présentation détaillée du budget de la recherche 2026
7. [Avis] Ressources propres banalisées des laboratoires
8. [Délibération] Appel à projets « Tremplin pour la recherche internationale »
9. [Discussion] Questions diverses

**1. [Information] Informations générales**

- **BQR (Bonus Qualité Recherche)** : lancement de l'appel à projet BQR (période de soumission : 5/11/2025 – 10/01/2026) : date limite repoussée au 24 janvier 2026.
- **Doctorat Honoris Causa** : l'Université d'Orléans relance l'organisation de cette distinction pour 2026 après plus de 10 ans d'interruption. Un appel à candidatures a été lancé auprès des directeurs d'unités. Le vivier peut s'élargir avec des postulants « chercheurs invités » issus du STUDIUM.
- **Journée « 10 ans du portail HAL »**, Amphi IRD, 16 décembre 25.  
**HAL (Hyper Articles en Ligne)**, est une plateforme en ligne développée en 2001 par le centre pour la communication scientifique directe (CCSD) du CNRS. Elle est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques, de thèses ou de rapports techniques.
- **La Base de données de la Recherche et des Relations des Internationales (LaBRRI)** : Cinq laboratoires pilotes sont impliqués. Le déploiement sera progressif.

- **Clusters Recherche ATHENA - outil commun :** <https://athena.um.si/wp4/>  
Une présentation a été proposée par le Vice-président ATHENA lors de la réunion des Directeurs d'Unités.  
La Vice-présidente encourage les membres de la Commission Recherche à s'impliquer dans les actions de collaboration de l'université européenne ATHENA structurées autour de thématiques comme la digitalisation, la santé, les industries créatives et le développement soutenable.

- **Thématiques fédératrices :**  
Calendrier des réunions de travail sur les thématiques fédératrices :  
22 octobre 2025, 9h-11h (Amphithéâtre IRD)  
21 novembre 2025, 14h-16h (Château de la Source. Cette réunion se tiendra sous la forme d'ateliers de travail.  
5 décembre 2025, 14h-16h (Amphithéâtre B004, IUT d'Orléans)

Le travail de remplacement des pôles thématiques par de nouvelles structures (nommées provisoirement "thématiques fédératrices") se poursuit.

**Une réunion de finalisation devrait avoir lieu le 6 janvier 2026, 13h30-15h30, Amphi IRD.**

Le Président du Conseil Académique travaillera par la suite sur le changement des statuts.

- **Contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche.**
  - Rappel : une contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche a été votée par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2021.
  - Pour tenir compte de l'évolution des règles de financement de certains financeurs (ANR, par exemple) et afin d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble des ressources liées à la recherche, il est proposé d'actualiser les taux de contribution et leur répartition.
  - Un taux unique de contribution de 20% est appliqué à l'ensemble des ressources issues des activités de recherche dont la gestion est assurée par l'Université d'Orléans.
  - Cette contribution comprend :
    - Une part de 8% revenant à l'établissement gestionnaire, répartie ainsi :
      - 4% pour la gestion du projet ;
      - 4% pour le soutien aux priorités scientifiques de l'établissement.
    - Une part de 8% revenant à l'établissement hébergeur ;
    - Une part de 4% revenant au laboratoire porteur du projet, visant à soutenir la stratégie scientifique du laboratoire.
  - Dans le cadre des contrats publics pour lesquels la contribution est inférieure à 20%, elle est affectée dans l'ordre suivant : Gestion du projet (4%) ; Hébergeur (8%) ; Soutien à la recherche (4%) ; Laboratoire (4%).
  - Pour les projets où la masse salariale des personnels permanents est une dépense éligible et fait l'objet d'une contribution par le financeur, celle-ci reviendra pour moitié au laboratoire et pour moitié à l'employeur.

## **2. [Délibération] Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 4 novembre 2025**

Une question est soulevée concernant le budget initial 2026 et le soutien financier aux fédérations de recherche, qui n'était pas clairement identifiable dans le document présenté. La Vice-présidente explique qu'il n'y avait qu'une seule ligne budgétaire qui permettait de voir la somme globale en lien avec les dotations des laboratoires, des partenariats, des structures et des fédérations. Les détails seront fournis plus tard dans la séance du jour.

En l'absence d'autres remarques, la Vice-présidente soumet le Procès-verbal de la Commission Recherche en formation plénière du 4 novembre 2025 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

**Décompte des votes :**

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

**Vote de la Commission** : Le PV est approuvé.

## **3. [Délibération] Direction du laboratoire ERCAE (Équipe de Recherche Contextes et Acteurs de l'Éducation)**

- Contexte : fin du 1<sup>er</sup> mandat de Philippe Bourdier le 31 décembre 2025.
- Assemblée générale du Laboratoire ERCAE réunie le 21 novembre 2025.
- Un seul candidat : Philippe Bourdier, professeur en Sciences de l'éducation (2<sup>ème</sup> mandat).
- 19 votants, 19 suffrages exprimés, 19 pour cette candidature.
- Philippe Bourdier est élu directeur de l'ERCAE pour 5 ans.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le Procès-verbal de la Commission Recherche en formation plénière du 9 octobre 2025 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

**Vote de la Commission** : La direction du laboratoire ERCAE (Équipe de Recherche Contextes et Acteurs de l'Éducation) est validée à l'unanimité.

#### 4. [Délibération] Création de la chaire partenariale inter-établissement CARIS (Culture, Art, Ingénierie et Société)

- **Caris** : Nom donné à la rivière du **Cher au Moyen-Âge**
- Symbolique de donner à ce projet le nom d'un patrimoine culturel-naturel traversant la Région dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles en particulier de l'eau.
- Espace qui permet au monde académique et au monde socio-économique :
- de définir en collaboration des projets prioritaires afin de bénéficier mutuellement de ressources et d'expertise,
- de proposer des avancées sur le terrain et de développer les connaissances
- de créer des synergies autour de deux principaux questionnements dans le cadre de la dynamique Bourges 2028 et après Bourges 2028 :

Comment produire, rendre accessibles et faire rayonner la culture et l'art tout en embrassant les multiples transitions qui façonnent nos sociétés ?	Comment mobiliser la culture et l'art comme catalyseurs de transformation en vue de contribuer à un avenir durable ?
--	--

- Nécessaire collaboration entre 3 acteurs académiques du territoire : ENSA de Bourges, INSA Centre-Val de Loire, Université d'Orléans.
- Les objectifs se structurent autour de trois volets :
- **Recherche** : Donner de la visibilité aux travaux interdisciplinaires existants, soutenir le montage de projets collaboratifs et encourager l'expérimentation. La chaire se veut un "impulseur" plutôt qu'un substitut aux laboratoires.
- **Formation** : Réfléchir à l'évolution des programmes pédagogiques (formation initiale et continue) en lien avec les thématiques de la chaire, sans pour autant porter de formation diplômante elle-même.
- **Diffusion des savoirs** : Organiser des rencontres, des publications et accompagner des partenaires sur des questions spécifiques pour toucher un large public.

Après la présentation, la discussion s'engage sur la nature et la gouvernance de la chaire. Un membre s'interroge sur la définition même du terme "chaire" au sein de l'Université d'Orléans et les moyens associés (décharge de service, etc.). La Vice-présidente précise que le cadre est large et que des conventions spécifiques définiront les actions futures. La gestion financière, assurée par la fondation partenariale de l'INSA Centre Val de Loire, est également mentionnée. La gouvernance initiale reposera sur un comité de pilotage représentant les trois établissements partenaires, qui définira ultérieurement les modalités de coordination de la chaire.

15h16 : départ de Madame VÉRON : 21 présents, 7 procurations

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet la création de la Chaire partenariale inter-établissement CARIS (Culture, Art, Ingénierie et Société) au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	7
Total :	28

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

**Vote de la Commission :** La Création de la Chaire partenariale inter-établissement CARIS (Culture, Art, Ingénierie et Société) est approuvée à l'unanimité.

#### 5. [Délibération] Aide financière aux nouveaux entrants dans le cadre de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) 2025

##### Rappel :

Budget 2021, dotation de 55 000€ pour les nouveaux entrants de septembre 2020. 11 MCF, soit 5 000€/MCF

Budget 2022, dotation de 174 400€ pour les nouveaux entrants de septembre 2021. 20 MCF, soit 8 720 €/MCF

Budget 2023, dotation de 86 400 € pour les nouveaux entrants de septembre 2022. 14 MCF et 1 PR agrégé, soit 5760 €/MCF

Budget 2024, dotation de 90 000 € pour les nouveaux entrants de septembre 2023. 15 MCF recrutés en 2023, soit 6 000 €/MCF.

- Contexte : La LPR a été notifiée cet été et versée fin octobre 2025.
- Nombre de nouveaux entrants : 20 (18 MCF et 2 MCU-PH).
- Budget 2025 : 116 353 €, soit 5817 €/ MCF(U)

La proposition est de diviser intégralement cette enveloppe entre les nouveaux entrants, sans distinction de statut. Le calcul est le suivant : 116 353 € / 20 personnes = 5 817,65 €, arrondi à **5 817 € par personne**.

La Vice-présidente rappelle que ce dispositif est cumulable avec le dispositif "PAAC" de la Région, qui offre 6 000 € à chaque nouvel entrant MCF.

Un membre demande des précisions sur les modalités d'utilisation :

La Vice-présidente confirme que les fonds LPR sont utilisables sur deux ans pour des dépenses de fonctionnement ou d'équipement, sans obligation de recruter un stagiaire, contrairement au dispositif PAAC.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet l'aide financière aux nouveaux entrants dans le cadre de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21

Membres représentés :	7
Total :	28

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

**Vote de la Commission :** L'aide financière aux nouveaux entrants dans le cadre de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### 6. [Avis] Présentation détaillée du budget de la recherche 2026 (joint en annexe)

##### Rappel des grandes orientations pour le BI 2026 :

1. Création du laboratoire InTherNa (Innovative Therapies and Nanomedicine)
2. Prise en charge des abonnements annuels des Pôles de compétitivité et Cluster et autres partenariats en lien avec la recherche et maintien de la dotation des laboratoires
3. Maintenir les actions en cours (ex. les chercheurs invités, les subventions de colloque)
4. Soutenir les plateformes (mutualisation des matériels : Animalerie)
5. Certains reports de 2025 pour des actions spécifiques

**La Vice-présidente présente la ventilation détaillée du budget recherche 2026, sur la base d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros déjà validée en novembre.**

##### Dotations des Laboratoires :

La Vice-présidente présente les ajustements des dotations par rapport à 2025. Les principaux changements sont :

- **Création du laboratoire SAPRèM (Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité pour la performance et la santé) :** Une dotation de **35 000 €** est proposée, tenant compte des effectifs et des besoins en équipement.
- **Baisse pour le laboratoire IRAMAT (Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux) :** La dotation passe de 20 000 € à **15 000 €** en raison d'un nombre très faible d'enseignants-chercheurs. Cette baisse de 25% suscite une réaction.
- **Dotation du laboratoire InTherNa (Innovative Therapies and Nanomedicine) :** la dotation proposée est de **30 000 €** pour accompagner le lancement du laboratoire, et en tenant compte de ses effectifs et de ses besoins en équipement.
- **Ajustement pour le laboratoire REMELICE (Réception et Médiation de Littératures et de Cultures Etrangères et comparées) :** La dotation est augmentée pour que le montant par enseignant-chercheur ne soit pas inférieur à 1 000 €.

Le mode de calcul des dotations des laboratoires a été celui utilisé par le passé, tout en tenant compte de la création de nouveaux laboratoires. Des échanges ont lieu avec les membres de la Commission Recherche sur la question des dotations. La Vice-présidente informe la Commission que la méthode de calcul pour l'année suivante fera l'objet d'une révision et sera élaborée avec l'appui d'un groupe de travail issu de la Commission Recherche.

### **Dotations des Écoles Doctorales (ED) :**

La Vice-présidente rappelle que l'Université d'Orléans compte 5 Écoles Doctorales et plus de 480 doctorants. Le montant alloué par doctorant est revalorisé de 120 € à 125 € sans distinction disciplinaire, portant le budget total des ED à plus de 60 000 €.

### **Dotations des Structures et Partenariats :**

- La dotation pour l'animalerie d'un montant de 5000 € est identique à celle de 2025.
- Une enveloppe d'environ 30 000 € est créée pour le lancement des "thématiques fédératrices".
- Le montant des cotisations aux pôles de compétitivité et clusters est légèrement supérieur à 50 000 euros. Il est décidé qu'un bilan d'activité sera demandé à chaque structure financée pour justifier l'adhésion.

### **Dotations des fédérations :**

L'ensemble des adhésions en cours a été maintenu.

Les budgets dédiés à des actions du pôle APRI en lien avec la formation et la propriété intellectuelle et le budget des SAPS (Sciences Avec et Pour la Société) sont également présentés.

16h18 : Départ de Madame COUILLANDRE : 20 présents - 8 procurations

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet la présentation détaillée du budget de la recherche 2026 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	8
Total :	28

### **Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

**Vote de la Commission :** La présentation détaillée du budget de la recherche 2026 est adoptée à l'unanimité.

16h50 : départ de Monsieur LACAYO : 19 présents / 8 procurations.

16h51 : départ de Madame HÉNAULT : 18 présents / 8 procurations

## **7. [Avis] Ressources propres banalisées des laboratoires**

- Des modalités de gestion des ressources propres des laboratoires ont été votées par le Conseil d'Administration du 26 avril 2019 (délibération n°2019-43).
- Les laboratoires de recherche de l'université contribuent, par leur activité, à générer des ressources. Dans la plupart des cas, les ressources générées proviennent d'appels à

projets et sont fléchées. D'autres recettes, qui peuvent être qualifiées de « **ressources propres banalisées** » sont issues :

- Des prestations et contrats de collaboration privés ;
  - Des reliquats de crédits non utilisés provenant des projets de recherche et ne donnant pas lieu à justification financière auprès des financeurs à la fin de la période d'utilisation des fonds ;
  - D'une partie des contributions mutualisées des contrats et prestations de recherche qui revient au laboratoire ;
  - Du solde excédentaire constaté à l'issue de l'organisation de colloques ou manifestations donnant lieu à tarification.
- Dans le cadre des modalités de préparation et d'exécution du budget, il est proposé de valider les principes de gestion de ces « ressources propres banalisées » de la manière suivante :
    - Les laboratoires pourront bénéficier de recettes fléchées correspondant aux ressources propres banalisées ci-dessus ;
    - Ces recettes pourront servir à financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement à destination du laboratoire ;
    - Après autorisation préalable, elles pourront permettre de financer de la masse salariale pour recruter des doctorants, post-doctorants ou chercheurs contractuels ;
    - En cas de non-exécution des dépenses prévisionnelles, les recettes inscrites en année N pourront être réinscrites au budget de l'exercice N+1 dans la limite d'une enveloppe maximum de 15% du montant de la dotation du laboratoire attribuée par l'université.
    - Les dépenses autorisées de masse salariale pourront s'étaler sur une période de 3 ans ;
  - Ces principes se déclinent à compter de l'exercice budgétaire 2026 et restent liés au vote du budget par le Conseil d'Administration.

Des membres de la Commission Recherche expriment leurs craintes, notamment sur le risque que cette règle incite à "dépenser pour dépenser" et sur la manière de gérer les contrats de recherche à l'avenir.

La Vice-présidente reconnaît la légitimité des inquiétudes mais réaffirme l'impossibilité pour l'Université d'Orléans de permettre une accumulation non maîtrisée de trésorerie. Elle assure que les fonds ne sont pas "perdus" et qu'un mécanisme de réallocation en fonction des besoins justifiés pourrait être mis en place. La situation spécifique des laboratoires en transition de gestion est prise en compte.

17h19 : retour de Madame VÉRON : 19 présents / 7 procurations

17h41 : départ de Monsieur CORMIER : 18 présents / 7 procurations

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet le principe de gestion des ressources propres banalisées des laboratoires au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

#### Décompte des votes :

Abstentions :	7
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

**Vote de la Commission** : Le principe de gestion des ressources propres banalisées des laboratoires est adopté.

## 8. [Délibération] Appel à projets « Tremplin pour la recherche internationale »

- **15 projets soumis, tous éligibles :**

Critères de sélection notés A/B/C/D/E

Procédure de sélection :

- 2 rapporteurs / projet ;
- les rapporteurs sont issus de la Commission Recherche, et des laboratoires qui n'ont pas soumis de candidatures ;
- réunion de pré-sélection des projets (VP RI, VP Athena, rapporteurs, VP CR) ;
- prise en compte de la diversité thématique.

- **Liste principale** : (2 projets financés sur le budget de la recherche, 2 projets financés sur le budget RI, le 5ème projet pourrait être financé sur les budgets ATHENA et/ou RI).

- INEM - INFLAMEX - D. Togbé
- LIFO - AIDAQ - M. Halfeld
- PRISME - SPICE ENTROPY - M. Jabloun (partenaire ATHENA)
- LEO - ETGW - C. Zaki
- ICOA - Drugs4DarkKinome - P. Bonnet

- **Liste complémentaire** :

- ICMN - SIMEP - R. Ammar
- ICOA - COLINE - F. Buron et S. Routier
- REMELICE - MigrHome - G. Guetemme
- IRAMAT - CUIVRANDES - G. Sarah

Une suggestion d'amélioration pour les futurs appels a été formulée : traduire l'appel à projets en anglais pour faciliter la participation des collègues non francophones. Cette proposition a été notée pour être discutée au sein de la Commission Recherche.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente soumet les résultats de l'Appel à projets « Tremplin pour la recherche internationale » au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

**Vote de la Commission** : Les résultats de l'Appel à projets « Tremplin pour la recherche internationale » sont approuvés à l'unanimité.

## **9. [Discussion] Questions diverses**

- Une question a été posée sur la possibilité de prolonger les financements de la LPR 2023. Il a été répondu que la date de fin était clairement indiquée (31 novembre) et que des prolongations n'étaient pas possibles, sauf cas exceptionnel et justifié (ex : congé maternité).

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h03

La Vice-présidente de la Commission  
Recherche



Camélia TURCU